



Référence à rappeler : **15-060 / 15-DCC-115**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de la société Audika Groupe et de ses filiales par la société William Demant Holding, et à la suite de la décision n° 15-DCC-115 du 18 septembre 2015, l'Autorité de la concurrence a agréé le 30 mai 2016, comme acquéreur la société Audition Santé, des centres auditifs suivants :

- Audika Saint-Amand-Montrond situé au 8 rue du docteur Coulon 18200 Saint-Amand-Montrond (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- CFA Châteauroux situé au 23 rue de la Poste 36000 Châteauroux (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Châteauroux situé au 89 rue Grande 36000 Châteauroux (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Chinon situé au 86 quai Jeanne d'Arc 37500 Chinon (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Vendôme situé au 12 Faubourg Chartrain 41100 Vendôme (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Blois situé au 2 rue Denis Papin 41100 Blois (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Montluçon situé au 108 boulevard de Courtais 03100 Montluçon (acte de cession daté du 1^{er} juin 2016) ;
- Audika Montrichard situé au 45 rue Nationale 41400 Montrichard (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016) ;
- Audika Saint-Eloy-les-Mines situé au 168 rue Jean Jaurès 63700 Saint-Eloy-les-Mines (acte de cession daté du 1^{er} juin 2016) ;
- Audika Montmorillon situé au 20 place du Maréchal Leclerc 86500 Montmorillon (acte de cession daté du 1^{er} juillet 2016).

Ces centres auditifs ont été cédés conformément à la lettre d'engagements de la société William Demant Holding, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 15-DCC-115 du 18 septembre 2015.